

**Conseil d'administration
Séance du 17 juin 2022**

**Délibération n°15-2022
Décision modificative n°1 du budget primitif 2022**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg.

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2022, le Conseil d'administration a voté son budget primitif 2022 par section et par chapitre.

Quelques ajustements sont nécessaires par voie de décision modificative.

À la section d'investissement, un ajustement au niveau de la dotation aux amortissements de + 37K€ équilibré par une augmentation des dépenses d'équipement.

À la section de fonctionnement, un certain nombre d'ajustements sont nécessaires.

En dépenses :

- Augmentation du montant de la dotation aux amortissements : +37 000€ ;
- Augmentation de la ligne « bourses et prix » pour permettre le versement des bourses à trois artistes ukrainiennes accueillies en résidence à l'ésam. Une hausse du nombre de bourses « mobilité étudiante » est également à prévoir : +25 000€ ;
- Ajustement des charges de personnels.

En recettes :

- Une légère augmentation des recettes du fait du nombre important de candidats inscrits au concours d'entrée : +14 400€ ;
- Une aide exceptionnelle du Ministère de la Culture pour l'accueil d'une étudiante ukrainienne : +2 400€ ;
- Versement par le Fonds spécial culture PAUSE - Solidarité Ukraine d'une subvention de 14 800€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
chapitre	libellé	BP 2022	DM1	BP 2022+ DM1
011	charges à caractère général	982 700,00	4 600,00	987 300,00
012	charges de personnel et frais assimilés	4 250 784,89	- 35 000,00	4 215 784,89
65	autres charges de gestion courante	18 600,00		18 600,00
66	charges financières			-
67	charges exceptionnelles	65 499,97	25 000,00	90 499,97
68	dotations aux provisions			-
022	dépenses imprévues	58 577,39		58 577,39
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 376 162,25	- 5 400,00	5 370 762,25
023	virement à la section d'investissement			-
042	opération d'ordre entre sections	95 000,00	37 000,00	132 000,00
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement			
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		95 000,00	37 000,00	132 000,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				
total		5 471 162,25	31 600,00	5 502 762,25

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
chapitre	libellé	BP 2022	DM1	BP 2022+ DM1
013	atténuations de charges	-		-
70	ventes de produits et prestations	350 000,00	14 400,00	364 400,00
73	produits issus de la fiscalité	2 500,00		2 500,00
74	dotations, subventions et autres participations	5 060 116,00	17 200,00	5 077 316,00
75	autres produits de gestion courante			-
76	produits financiers	-		-
77	produits exceptionnels	5 000,00		5 000,00
78	reprises sur provisions	-		-
total des recettes réelles de fonctionnement		5 417 616,00	31 600,00	5 449 216,00
042	opération d'ordre entre sections			
777	quote-part des subvention transférable au compte de résultat	7 461,40		7 461,40
total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 461,40	-	7 461,40
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		46 084,85		46 084,85
total		5 471 162,25	31 600,00	5 502 762,25

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE			
DEPENSES	BP 2022	DM1	BP 2020+ DM1
Opérations réelles			
Dépenses financières			
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	15 000,00	- 5 000,00	10 000,00
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	173 351,14	42 000,00	215 351,14
Total des opérations réelles	188 351,14	37 000,00	225 351,14
Opérations d'ordre			
139158 Reprise des subventions au compte de résultat	7 461,40		7 461,40
040 Opérations d'ordre entre sections			
Total des opérations d'ordre	7 461,40	-	7 461,40
Total des dépenses	195 812,54	37 000,00	232 812,54
001 Déficit d'investissement reporté			
Total réalisation + report	195 812,54	37 000,00	232 812,54

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE			
RECETTES	BP 2022	DM1	BP 2020+ DM1
Opérations réelles			
13 Subventions d'équipement reçues			-
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés			
Total des opérations réelles			-
Opérations d'ordre			
021 Virement de la section d'exploitation			
040 Amortissements	95 000,00	37 000,00	132 000,00
Total des opérations d'ordre	95 000,00	37 000,00	132 000,00
001 Solde d'exécution reporté	100 812,54		100 812,54
Total des recettes	195 812,54	37 000,00	232 812,54

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte le projet de décision modificative n°1 du budget 2022 de l'ésam Caen/Cherbourg présenté ci-dessus.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 15

Votants : 19

Vote : à la majorité des voix, une abstention

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20220620-Delib15-2022-DE
Date de télétransmission : 20/06/2022
Date de réception préfecture : 20/06/2022